

ATTESTATION D'ÉLECTION DE DOMICILE

Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

 Mme M.Nom(s) : TRIBAUDEAUPrénom(s) : PHILIPPEDate de naissance : 23/03/1961 Lieu de naissance : St Germain en Laye

Nom(s), prénom(s) et date de naissance des ayants droit :

A élu domicile auprès de l'organisme suivant :

Nom de l'organisme : MAIRIE D'ENTREPIERRES

Si applicable*, élection de domicile effectuée au titre de la commune ou de l'arrondissement :

Responsable de l'organisme (Nom, Prénom, Fonction) :

Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément :

Numéro d'agrément :

Adresse postale : LA GIRALE - 04200 ENTREPIERRES

Courriel :

Téléphone :

Son adresse postale est la suivante :

Nom(s) : TRIBAUDEAU Prénom(s) : PHILIPPEMairie d'EntrepierresLA GIRALE04200 ENTREPIERRES

DURÉE DE L'ATTESTATION

L'élection de domicile est accordée pour une durée d'un an.

Date de validité de l'attestation : 16/03/2021 au 15/03/2022

Il est recommandé de demander le renouvellement de l'élection de domicile au moins deux mois avant sa date d'échéance.

Date de première domiciliation au sein de l'organisme : 16/03/2020Fait à Entrepierres le 23/02/2021

SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISME

